

# CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de la convocation : Le 24 avril 2026

Etaient présents : Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Angélique ERNAULT, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane MILLIOT, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, M. Quentin THOMAS, Mme Séverine TRICHARD

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Angélique ERNAULT

Ouverture de séance : 19h00

## Délibération N°33-2026 : Aide exceptionnel à un commerçant

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la demande d'aide exceptionnelle faite par la gérante de l'épicerie LE COMPTOIR, une étude d'impact des travaux de la place du 8 mai sur les résultats de l'entreprise a été demandée. Il apparaît qu'une baisse significative a été constatée.

La commune peut, lorsque le préjudice est actuel, certain, spécial, anormal voter une aide exceptionnelle.

Au regard de ces critères et selon le préjudice subit à l'occasion des travaux de la place, Monsieur le Maire propose que la commune verse une aide à l'entreprise afin de permettre son maintien sur la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le maire et après avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 abstention de verser une aide exceptionnelle de 2500 € à l'épicerie LE COMPTOIR.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Romain MARTINEAU

La secrétaire de séance,  
Angélique ERNAULT



AR Prefecture

086-218600096-20260428-DL\_33\_2026-DE  
Reçu le 29/04/2026